



Doc. 14523
25 avril 2018

Problèmes juridiques posés par la guerre hybride et obligations en matière de droits de l'homme

Amendement¹ n° 6

Dans le projet de résolution, paragraphe 8.1, après les mots «à respecter pleinement les dispositions du droit international,» insérer les mots suivants:

«en particulier la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'inviolabilité des frontières,».

Déposé par:

GONCHARENKO Oleksii, Ukraine, CE
BEREZA Boryslav, Ukraine, PPE/DC
GOLUB Vladyslav, Ukraine, PPE/DC
KIRAL Serhii, Ukraine, CE
LOPUSHANSKYI Andrii, Ukraine, ADLE
SOBOLEV Serhiy, Ukraine, PPE/DC
SOTNYK Olena, Ukraine, ADLE
USOV Kostiantyn, Ukraine, CE
VLASENKO Sergiy, Ukraine, PPE/DC
VOVK Viktor, Ukraine, CE
YEMETS Leonid, Ukraine, PPE/DC

1. 2018 - Deuxième partie de session

